

Séance du Conseil Général de SAUBRAZ
du jeudi 8 décembre 2022 à 19h30

Présidence : M. André Forster, Président

Le président ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue à chacune et chacun pour cette dernière séance de l'année.

L'ordre du jour envoyé avec la convocation est le suivant :

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
4. Démission/s et assermentation/s
5. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général
6. Préavis municipal n°05/2022 relatif crédit d'étude pour la transformation du collège
7. Préavis municipal n°06/2022 relatif à l'étude de faisabilité d'un petit chauffage à distance à plaquettes sèches
8. Préavis municipal n°07/2022 relatif au budget pour l'année 2023
9. Rapport de la déléguée à l'ASSAGIE
10. Propositions individuelles et divers

1. Appel

Membres présents : 26 / 36

Membres excusés : 8

Membres absents : 2

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

M. Didier Barbay remarque que lors de la dernière séance l'ordre du jour avait été modifié au motif que la commission de gestion n'avait pas remis son rapport à temps ; or, la commission avait transmis son rapport au Président le mardi soir. Comme le règlement communal ne stipule pas de délai, ce sont les directives cantonales qui font foi et elles stipulent « *Les commissions doivent déposer, par écrit, leur rapport sur le bureau du conseil au moins 48 heures avant la séance, cas d'urgence réservés.* ».

Le Président répond qu'il n'avait reçu qu'un rapport provisoire et non signé. Il donne ensuite les délais usuels de remise des rapports pour les commissions dans les conseils généraux des Communes environnantes. Il annonce encore que cette question sera réglée dans le nouveau règlement du Conseil général qui stipulera un délai.

Mme Perrine Rebeaud demande que dans ces circonstances à l'avenir les rapports soient également mis à disposition des conseillers avant la séance, soit dès leur dépôt en mains du Président. Celui-ci confirme que ce sera fait.

L'ordre du jour est approuvé et sera suivi tel que présenté.

3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2022 est approuvé à main levée par la majorité et 1 abstention.

4. Démission/s et assermentation/s

Le Président n'a reçu aucune démission.

Le Président procède à l'assermentation des personnes suivantes :

Mmes Kristel Freiburghaus

Céline Rochat

Patricia Manzella

Mélanie Cleuet

M. Loïc Gilliéron

L'assemblée compte désormais 31 membres présents sur 41.

5. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général

M. Davide Marguccio, syndic, annonce que la Romande Energie fournit une solution pour éteindre automatiquement l'éclairage public de minuit à 05h00 ; cette solution sera déployée à Saubraz dans les jours qui viennent.

Mme Marinette Donadeo, conseillère municipale, annonce, d'une part, que, jusqu'au mois de juin 2023, il y a assez de réserve pour que le prix du gaz n'augmente pas ; cependant, le coefficient augmentera de 4.4 %. D'autre part, les formulaires pour le relevé des compteurs seront encore distribués dans les boîtes aux lettres cette année mais les adresses courriels seront récoltées pour pouvoir ensuite envoyer les formulaires par courrier électronique.

6. Préavis municipal n°05/2022 relatif crédit d'étude pour la transformation du collège

M. Davide Marguccio, syndic, présente le préavis municipal¹ qui demande au Conseil général :

Article 1 d'autoriser la Municipalité à entreprendre les phases SIA 3b et 4 pour la réalisation de la crèche ;

Article 2 d'allouer un crédit d'étude de CHF 100'000.-.

M. Didier Barbay, rapporteur de la commission de gestion, présente le rapport² de ladite commission qui propose l'amendement suivant :

- 1. Supprimer l'article 1 de la conclusion du préavis.*
- 2. Quel que soit le marché choisi, la Municipalité favorisera des appels d'offres et des adjudications qui tiendront compte de la proximité du lieu (Saubraz) pour toutes les entreprises qui s'engageront dans ce projet, y.c. l'architecte et les ingénieurs, pour toutes les étapes de transformations du collège.*

¹ Les préavis municipaux sont annexés au présent procès-verbal.

² Les rapports des commissions sont annexés au présent procès-verbal.

3. *La Municipalité recommencera toutes les procédures pour l'acquisition de prestations de mandataires en respectant au minimum les points suivants :*

- *Descriptif du projet*
- *Type de procédure*
- *Cahier des charges*
- *Critères d'aptitudes et références*
- *Critères d'adjudication*
- *Pondération et note.*

Arrivée de Mme Cristina Rodakovic. L'assemblée compte désormais 32 membres présents sur 41.

Le président ouvre la discussion.

Mme Sylvie Monney demande à quoi servira la commission ad hoc mentionnée par la Municipalité. Celle-ci répond que la Commission sera chargée de suivre l'avancement du projet.

M. Davide Marguccio, syndic, rappelle que le préavis de ce soir est une demande de crédit pour une étude.

Mme Sylvie Monney constate qu'en transformant le bâtiment du collège en crèche, il n'y aura plus de lieu pour les séances du Conseil général ou pour organiser des fêtes comme le Téléthon ou la fête de Noël.

M. Davide Marguccio, syndic, répond qu'une salle du conseil est prévue dans les combles ; de plus, il confirme que la Municipalité peut prévoir d'intervenir sur l'abri PCi pour le rendre plus agréable et plus accueillant pour y recevoir des manifestations.

Pour M. Jean-Luc Badel, le Conseil général n'a pas assez d'informations pour pouvoir décider ce soir ; il demande quel sera le taux d'intérêt.

Mme Julie Sprunger, conseillère municipale, répond qu'il se montera à 2.7% avec un scénario pessimiste à court terme. Elle ajoute que la Municipalité s'adjoindra les services d'un courtier spécialiste des Communes.

Pour M. Jean-Luc Badel, ce projet pourrait être rentable qu'avec un taux d'intérêt inférieur à 2%.

Mme Julie Sprunger, conseillère municipale, précise qu'aujourd'hui ce bâtiment est sous utilisé et sous occupé ; avec une crèche, il sera utilisé tous les jours.

Mme Antoinette Praz demande si les enfants de Saubraz seront prioritaires dans cette crèche.

Mme Julie Sprunger, conseillère municipale, répond que non, cette structure fera partie du réseau AJEMA³ et sera géré comme toutes les autres structures de ce réseau.

M. Didier Barbay ajoute qu'il n'y a aucune crèche du réseau dans laquelle il y a des passe-droits.

Arrivée de M. Bernard Arnoldi. L'assemblée compte désormais 33 membres présents sur 41.

Mme Perrine Perreaud suggère de créer une crèche plus petite qui nécessiterait moins de travaux dans un premier temps afin de pouvoir garder la grande salle et d'évaluer la situation en vue d'un développement ultérieur.

M. Davide Marguccio, syndic, répond que le projet découle d'un intérêt commun : la motivation de la Municipalité d'exploiter le bâtiment au maximum d'une part et la motivation de l'AEMA⁴ d'avoir une structure complète pour optimiser son fonctionnement.

Mme Perrine Perreaud ajoute que ce n'est pas à la Commune de Saubraz de répondre à tous les souhaits de l'AEMA ; pour elle il n'y a aucune garantie quant à la pérennité de cette crèche ; qu'advient-il si l'AEMA ne reçoit pas l'autorisation d'exploiter ou si elle ne reconduit pas son bail ? De plus, les normes pour l'accueil de jour des enfants peuvent changer brusquement et de manière importante ; comment financera-t-on des modifications importantes qui devraient être apportées aux locaux ou au bâtiment suite à de nouvelles normes ?

M. Davide Marguccio, syndic, répond que la Municipalité ne démarrera pas les travaux et ne dépensera rien sans un engagement ferme et définitif de l'AEMA ; il ajoute qu'on ne peut pas étudier aujourd'hui des choses qui n'existent pas ; en général, les changements de normes entrent en vigueur pour les constructions nouvelles mais pas pour ce qui est existant.

M. Michel Conus demande s'il y a une garantie de soutien financier en faveur de la Commune de la part du Canton.

M. Davide Marguccio, syndic, répond par la négative ; il relève toutefois que le risque est moindre par rapport à un privé qui ne paie pas son loyer puisqu'en l'occurrence le locataire est une institution publique.

M. Michel Conus rappelle que Saubraz est une des Communes les plus onéreuses de Suisse et demande quelle garantie y a-t-il que l'impôt

³ AJEMA : Accueil de Jour des Enfants Morges-Aubonne

⁴ AEMA : Accueil des Enfants Montherod Aubonne

n'augmentera pas si la crèche ne fonctionne plus ou que d'autres difficultés surviennent.

M. Davide Marguccio, syndic, répond que c'est la première fois depuis longtemps où la Commune peut investir dans un projet rentable. Il ajoute que théoriquement le taux d'impôt pourrait augmenter mais cette question est indépendante du projet du collège ; il précise encore qu'il y a d'autres hypothèses qui semblent plus néfastes pour la Commune que ce projet comme p.ex. la révision de la péréquation.

Pour M. Didier Barbay, la demande est là : il rappelle que, pour l'AEMA, la structure de Gimel a passé de 36 place à 80 places et que celle Montherod était située dans une pièce et est maintenant installée sur 3 étages

M. Davide Marguccio, syndic, donne l'avis de la Municipalité sur l'amendement proposé par la commission : il rappelle que dans son préavis la Municipalité s'est engagée à refaire un appel d'offre et que la question de la préférence régionale est contraire à la loi. Pour lui, c'est au Conseil général de décider de faire quelque chose d'intelligent d'utile et de rentable pour le village.

M. Aloys Mussard s'étonne que la régionalité soit contraire à la loi.

Mme Julie Sprunger, conseillère municipale, cite le guide romand sur les marchés publics qui stipule qu'on ne peut pas fixer des critères qui favorisent la régionalité.

M. Félix Baiche précise que les procédures sont les suivantes : de gré à gré jusqu'à CHF 150'000.- et sur invitation jusqu'à CHF 250'000. Dès lors, le maître d'œuvre peut fixer un critère de régionalité pour le mandataire. La Municipalité confirme

Mme Sylvie Monney trouve le projet trop énorme pour Saubraz.

Mme Kristel Freiburghaus explique qu'elle s'est inscrite au réseau pour avoir une place en crèche quand elle était enceinte de 6 semaines et que ça fait 2 ans qu'elle attend une place ; dans l'intervalle, elle doit confier son enfant à une maman de jour ; elle insiste sur le fait que les parents ont besoin de structures professionnelles.

Mme Patricia Manzella quant à elle a aussi dû attendre 18 mois pour avoir une place en crèche mais qu'elle a tout de même pu émettre des souhaits quant à la situation géographique de la structure ; de sera tout de même des enfants dans la région qui viendront dans la crèche de Saubraz.

M. Joaquim Mendes, conseiller municipal, annonce que si la crèche voit le jour la mise en place du 30km/h est garantie.

Pour M. Toni Piron, il faut faire confiance à la Commune, investir et admettre de prendre des risques.

M. Didier Barbay précise, au nom de la commission, que celle-ci a formulé 3 amendements et non 1 seul.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote à bulletin secret sur les amendements.

Vote sur l'amendement n°1 qui demande :

Supprimer l'article 1 de la conclusion du préavis.

Résultat du vote :

Oui : 24 Non : 9 Blancs : 0 Nuls : 0

Cet amendement est accepté.

Vote sur l'amendement n°2 qui demande :

Quel que soit le marché choisi, la Municipalité favorisera des appels d'offres et des adjudications qui tiendront compte de la proximité du lieu (Saubraz) pour toutes les entreprises qui s'engageront dans ce projet, y.c. l'architecte et les ingénieurs, pour toutes les étapes de transformations du collège.

Résultat du vote :

Oui : 26 Non : 6 Blancs : 2 Nuls : 0

Cet amendement est accepté.

Vote sur l'amendement n°3 qui demande :

La Municipalité recommencera toutes les procédures pour l'acquisition de prestations de mandataires en respectant au minimum les points suivants :

- *Descriptif du projet*
- *Type de procédure*
- *Cahier des charges*
- *Critères d'aptitudes et références*
- *Critères d'adjudication*
- *Pondération et note.*

Résultat du vote :

Oui : 28 Non : 4 Blancs : 1 Nuls : 0

Cet amendement est accepté.

L'assemblée procède ensuite au vote à bulletin secret sur le préavis amendé :

Résultat du vote :

Oui : 22

Non : 9

Blancs : 2

Nuls : 0

La décision suivante est prise :

LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

- **Vu le préavis municipal n° 05/2022 de la Municipalité**
- **Où le rapport de la commission chargée de son étude**
- **Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour**

Décide

Article 1 Quel que soit le marché choisi, la Municipalité favorisera des appels d'offres et des adjudications qui tiendront compte de la proximité du lieu (Saubraz) pour toutes les entreprises qui s'engageront dans ce projet, y.c. l'architecte et les ingénieurs, pour toutes les étapes de transformations du collège ;

Article 2 La Municipalité recommencera toutes les procédures pour l'acquisition de prestations de mandataires en respectant au minimum les points suivants :

- **Descriptif du projet**
- **Type de procédure**
- **Cahier des charges**
- **Critères d'aptitudes et références**
- **Critères d'adjudication**
- **Pondération et note.**

Article 3 D'allouer un crédit d'étude de CHF 100'000.-.

7. Préavis municipal n°06/2022 relatif à l'étude de faisabilité d'un petit chauffage à distance à plaquettes sèches

M. Davide Marguccio, syndic, présente le préavis municipal qui demande au Conseil général :

Article 1 D'autoriser la Municipalité à entreprendre cette étude en mandatant la société SEFA.

Article 2 D'allouer un crédit d'étude de CHF 15'000.- pour la réalisation du CAD⁵.

M. Didier Barbay, rapporteur de la commission de gestion, présente le rapport de ladite commission qui propose :

D'accepter le préavis municipal n°06-2022 tel que présenté.

Le président ouvre la discussion.

M. Michel Conus demande quel est le coût estimé du chauffage à distance.

M. Davide Marguccio, syndic, répond CHF 790'000.-

M. Jean-Luc Badel regrette que plus de 30% de la puissance du CAD soit dédiée aux bâtiments communaux ; l'idéal serait d'avoir encore 1 ou 2 particuliers raccordés.

M. Davide Marguccio, syndic, explique que le problème est la distance ; il faut une certaine densité, c'est-à-dire qu'il y a un calcul précis pour le rapport entre la puissance fournie et la distance des raccordements.

M. Michel Conus demande combien cela coûtera aux clients.

M. Davide Marguccio, syndic, répond qu'une étude succincte, qui ne tient pas compte de la situation économique globale actuelle ni du montage financier, donne le modèle suivant : une taxe de raccordement de CHF 875.-/kWh, une taxe de base annuelle de CHF 154.-/kWh et la fourniture de chaleur à 11,5 cts/ kWh.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote à main levée :

Oui : 29

Non : 0

Abstentions : 4

Nuls : 0

La décision suivante est prise :

LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

- **Vu le préavis municipal n° 06/2022 de la Municipalité**
- **Ouï le rapport de la commission chargée de son étude**
- **Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour**

Décide

Article 1 D'autoriser la Municipalité à entreprendre cette étude en mandatant la société SEFA.

Article 2 D'allouer un crédit d'étude de CHF 15'000.- pour la réalisation du CAD.

⁵ CAD : chauffage à distance

8. Préavis municipal n°07/2022 relatif au budget pour l'année 2023

Mme Julie Sprunger, conseillère municipale, présente le préavis municipal qui demande au Conseil général :

D'accepter le budget tel que présenté.

M. Didier Barbay, rapporteur de la commission de gestion, présente le rapport de ladite commission qui propose :

D'accepter le préavis municipal n°07-2022 tel que présenté.

Le président ouvre la discussion.

Mme Perrine Rebeaud demande pourquoi il y a une différence pour le revenu de l'auberge dans les comptes entre 2021, 2022 et le budget 2023 d'une part et si les améliorations apportées à l'auberge en 2022 et en 2023 auront un impact sur le montant du loyer d'autre part.

Mme Julie Sprunger, conseillère municipale, répond que la différence est due à la location de l'appartement qui n'est plus loué ; et qu'aucune modification du loyer de l'auberge n'est prévue dans l'immédiat mais pour le prochain bail à loyer.

M. Michel Conus demande des précisions quant à la modification de l'éclairage public prévue au chemin du Chanay.

M. Joaquim Mendes répond qu'il s'agira de remplacer les luminaires actuels par de nouvelles versions dont on peut régler l'intensité et orienter le faisceau lumineux.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote à main levée :

Oui : 32 Non : 0 Abstentions : 1 Nuls : 0

La décision suivante est prise :

LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

- **Vu le préavis municipal n° 07/2022 de la Municipalité**
- **Ouï le rapport de la commission chargée de son étude**
- **Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour**

Décide

D'accepter le budget tel que présenté.

9. Rapport de la déléguée à l'ASSAGIE

Le Président donne la parole à Mme Sylvie Monney, déléguée à l'ASSAGIE, qui donne lecture de son rapport :

Définition de l'ASSAGIE :

L'Association Scolaire Aubonne Gimel Etoy acceptée par les Conseils à l'automne 2009, installée en 2010, regroupe plusieurs Communes : Aubonne, Bougy-Villars, Buchillon, Etoy, Féchy, Gimel, Lavigny, Montherod, St-Livres, Saubraz St-Oyens uniquement pour le primaire.

L'ASSAGIE se réunit 2 fois par années au printemps et à l'automne. C'est un organe de financement. Lors de l'assemblée d'automne, le directeur d'Aubonne M. Martin et la directrice de Gimel-Etoy Mme de Tiedra font leur rapport de rentrée.

Elle a pour but de pourvoir aux besoins de la scolarité des enfants : mise à disposition des locaux, des installations scolaires nécessaires à l'enseignement mais aussi le financement :

- Les transports scolaires : les horaires
- Les devoirs surveillés
- Les cantines scolaires
- Les camps sportifs Tenero et les sorties
- Les jardins pédagogiques installés à Féchy et Gimel
- Différentes activités : Aubonne-lecture

Depuis 2009, de nombreux projets financés par l'ASSAGIE et les Communes ont vu le jour : le collège de Féchy, le collège d'Etoy, le collège du Marais III à Gimel.

La Municipalité d'Aubonne est dans la phase de mise en place du mandat d'étude parallèle pour la construction liée au site du château (salle de sport, accueil, parascolaire).

Le site : www.assagie.ch

10. Propositions individuelles et divers

Le Président donne la parole à l'assemblée pour les propositions individuelles.

M. Antoine Piron demande comme d'habitude le 30km/h.

Mme Edmée Borel annonce que le Téléthon 2022 a eu lieu samedi dernier et rapporté CHF 1'400.- qui seront versés à l'association du Téléthon ; elle remercie la Municipalité qui fournit gracieusement les sapins vendus à l'occasion de cet évènement et se réjouit de revoir tout le monde l'année prochaine.

Mme Perrine Rebeaud remercie au nom de l'ADS la population saubrienne grâce à qui 20 caisses de denrées ont pu être remises aux Cartons du Cœur à l'occasion d'Halloween du cœur.

M. Jean-Luc Badel annonce la dernière fournée du Four à pain le 17 décembre prochain.

Le Président prend la parole pour son discours de fin d'année :

Je vous remercie tous pour votre participation et votre engagement lors de nos séances. Merci à la commission de gestion pour les nombreuses séances et rapports. À la Municipalité pour sa collaboration. À tous les membres du bureau pour leur participation les dimanches lors des nombreuses votations et un grand merci à Barbara notre secrétaire pour ses compétences et surtout sa disponibilité toujours prête à me recevoir chez elle pour divers problèmes et planification de l'ordre du jour de nos séances. 2022, année avec ses caprices. Météo avec tous ses problèmes de forte chaleur, de sécheresse, d'approvisionnement en eau et en produits de consommation. Mais notre pays a su faire face grâce à des dirigeants qui ont pris leur responsabilité. Une crise sanitaire bien maîtrisée mais qui n'est pas terminée malgré les problèmes de certaines personnes atteintes par le virus et souvent avec de lourdes conséquences. Une faible inflation enviée par beaucoup de nos voisins malgré des prix qui ont pris l'ascenseur (assurances, produits de consommation, matières premières pas toujours disponibles). Mais restons solidaires et respectons nos lois et nos institutions. Je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année malgré une conjoncture difficile, pensons à nos malades, nos personnes âgées et nos enfants dont les visages s'illuminent devant les bougies et les cadeaux et l'arrivée du Père Noël. Je vous souhaite à tous une agréable soirée pour notre traditionnelle fondue. Merci de votre attention.

Le Président clôt la séance à 21h40.

Pour le Conseil général

Le Président

La Secrétaire

André Forster

Barbara Kammermann